

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2022DC154

OBJET : FORMATION "RENDEZ-VOUS AVEC L'ACTUALITÉ"

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

CONSIDÉRANT le plan de formation de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que SCIENCES PO LYON organise une formation intitulée «Rendez-vous avec l'actualité 2022-2023» qui correspond aux attentes et aux besoins de la collectivité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec SCIENCES PO LYON, une convention de formation professionnelle au bénéfice de Madame CHARPENTIER Isabelle.

ARTICLE 2 : Cette formation se déroulera sur 8 dates, du 7 novembre 2022 au 5 juin 2023.

ARTICLE 3 : Le règlement de la dépense de 100,00 euros TTC s'effectuera au chapitre 011 fonction 020 compte 6184 du budget principal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.